




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-439**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1255265-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE BÂTIMENT POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (3 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES.

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-François DUBOST.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &
Optimisation
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE BÂTIMENT POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (3 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les contrats actuels arrivant à terme le 31 décembre 2023, une consultation relative à l'achat de fournitures de bâtiment a été lancée en appel d'offres ouvert le 13 septembre 2023 avec pour date limite de remise des offres le 16 octobre 2023 à 12h00.

En effet, certains travaux (plomberie, menuiserie, etc.) dans les bâtiments communaux étant réalisés par les agents de la ville (travaux en régie), il est indispensable que la ville puisse acquérir les fournitures nécessaires à leur exécution.

Aussi, la consultation était décomposée en 3 lots, dont chacun constitue un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec un montant maximum annuel :

N° du lot	Désignation du lot	Montant maximum en € HT
01	Fourniture de matériel de plomberie - Sanitaire	80 000
02	Fourniture de bois - Menuiserie	100 000
03	Fourniture de matériel de quincaillerie et petits appareils électroportatifs	300 000

Chaque lot sera conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et pourront être reconduits tacitement 3 fois un an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur.

Pour les 3 lots, les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- 1- Prix des prestations : 70 %
- 2- Valeur technique : 20 %
- 3- Performance environnementale : 10 %

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 22 novembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots aux candidats suivants :

N° du lot	Désignation du lot	Candidats attributaires
01	Fourniture de matériel de plomberie - Sanitaire	QUINCAILLERIE AIXOISE
02	Fourniture de bois - Menuiserie	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX (DMBP)
03	Fourniture de matériel de quincaillerie et petits appareils électroportatifs	QUINCAILLERIE AIXOISE

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres de fournitures de bâtiment et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées, ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2023-439 - ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE BÂTIMENT POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (3 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES.-

Présents et représentés : 54
Présents : 45
Abstentions : 0
Non participation : 9
Suffrages Exprimés : 45
Pour : 45
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

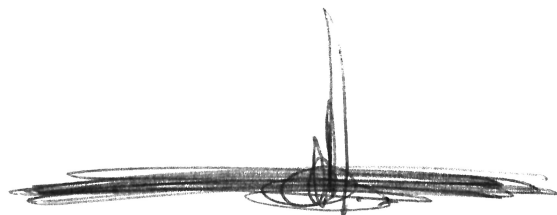
N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

